



Enfants maltraité par la mere

Par **hunter**, le **13/01/2010** à **00:28**

Bonjour, ma question est simple, la mere de mes enfants a t'elle le droit de partir avec les enfants sans jugements en quittant le domicile conjugale ? En effet , ma femme menace de partir avec les enfants bien qu'elle soit instable et maltraite les enfants . Merci pour votre aide, cordialement.

Par **jeetendra**, le **13/01/2010** à **10:48**

[fluo]CONSULTATION JURIDIQUE EN DROIT DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANT DANS LES BOUCHES DU RHONE (13) :[/fluo] ARLES sur R.D.V.: 04 90 52 20 61 Maison du Droit Boulevard Gambetta 2ème et 4ème Mercredis de 14h à 17h AUBAGNE sans R.D.V.: 04 42 36 98 10 Maison de la Justice et du Droit 26, Cours Voltaire 3ème Mercredi de 14h à 17h ISTRES sur R.D.V.: 04 42 41 15 20 Maison du Citoyen - 24, boulevard Victor Hugo 4ème Mercredi de 14h à 17h MARTIGUES sur R.D.V.: 04 42 41 32 20 Maison de la Justice et du Droit Place Parardis St Roch 2ème et 4ème Mercredis de 14h à 17h MIRAMAS sur R.D.V.: 04 90 50 30 96 Maison du Droit-Place des Vents Provençaux 2ème Mercredis de 14h à 17h SALON DE PROVENCE sur R.D.V.: 04 90 45 32 80 Maison de la Justice et du Droit - Place Passelaiguern 4ème Mercredi de 14h à 17h VITROLLES sans R.D.V.: 04 42 89 03 31 Maison du Droit - Bâtiment la Ginestre - Quartier Les Plantiers (au pied de la Tour Camargue) 2ème Mercredi de 9h à 12h Bonjour, prenez contact avec la Maison de Justice et du Droit proche de votre domicile pour consulter un avocat relativement à vos préoccupations, courage et bonne journée à vous. rn rn